



12 JUIN 2011

Journée mondiale contre le travail des enfants



Bureau
international
du Travail
Genève



Un outil pour professeurs
et éducateurs

ATTENTION!

Enfants dans les travaux dangereux

Éliminons le travail
des enfants



TRAVAIL DÉCENT

Un monde meilleur commence par là.

www.ilo.org/travaildecent



AU SUJET DE LA JOURNÉE MONDIALE

Chaque année le 12 juin, des personnes du monde entier se réunissent pour célébrer la Journée mondiale contre le travail des enfants. Cet évènement met en évidence à la fois la prise de conscience publique et politique et le renforcement des efforts visant à soutenir la lutte contre le fléau du travail des enfants. La Journée mondiale de 2011 va mettre en lumière **la situation des enfants dans les travaux dangereux** et demander des actions urgentes pour résoudre ce problème. D'après les estimations de l'OIT, il y a 215 millions d'enfants astreints au travail dont 115 millions dans les travaux dangereux, c'est-à-dire, un travail qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de **nuire à la santé physique, mentale et morale** des enfants. Dans certains cas, celui-ci peut même mettre en danger la vie des enfants. Sur les 115 millions d'enfants dans les travaux dangereux, 53 millions sont âgés de 5 à 14 ans, et 62 millions de 15 à 17 ans, ce qui constitue près de la moitié de tous les enfants travaillant dans ce groupe d'âge. Le travail des enfants a des répercussions majeures sur le processus d'éducation, car pour la majorité de ces enfants soit ils ne sont pas scolarisés du tout soit ils abandonnent l'école à un âge précoce car ils sont souvent absents, redoublent ou ont de mauvaises performances scolaires ou un faible niveau d'éducation. En mai 2010, les représentants des pays, des organismes des Nations Unies, des syndicats et de la société civile, ont adopté, à La Haye, une Feuille de route qui insiste sur le rôle de l'éducation comme stratégie clé dans la lutte contre le travail des enfants. **A l'occasion de la Journée mondiale de 2011, les messages clés sont les suivants :**

- Une nouvelle urgence dans l'identification et la lutte contre le travail dangereux des enfants, comme moyen important de progresser vers l'objectif mondial d'abolir les pires formes de travail des enfants.
- La reconnaissance que le travail dangereux fait partie du problème plus large du travail des enfants, l'accélération des efforts aux niveaux mondial, national et local en faveur d'actions contre toutes les formes de travail des enfants au moyen de l'éducation, de la protection sociale et de stratégies destinées à promouvoir le travail décent et productif pour les jeunes et les adultes.
- La mise en place d'actions tripartites fortes sur la question du travail dangereux des enfants, en utilisant les normes internationales et l'expérience des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le domaine de la sécurité et de la santé et dans le cadre du travail décent.
- L'élément crucial central de toute politique stratégique efficace pour la prévention et l'élimination du travail des enfants est une éducation obligatoire, de qualité, financée par les pouvoirs publics en association avec la protection sociale et le respect des normes du travail.



LES CONVENTIONS DE L'OIT SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

La convention de l'OIT n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973, impose aux États membres de préciser dans la loi un âge minimum légal d'admission à l'emploi qui ne soit pas inférieur à l'âge de la scolarité obligatoire et dans tous les cas pas inférieur à 15 ans. Toutefois, un État dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées pourra, sous certaines conditions, fixer dans un premier temps l'âge minimum d'admission à l'emploi à 14 ans. La législation ou la réglementation nationale pourra autoriser l'emploi des enfants à des travaux légers entre 13 et 15 ans à condition que celui-ci ne porte pas préjudice à la fréquentation scolaire, ou ne soit pas nuisible à la santé de l'enfant ou à son développement. Pour les pays qui prévoient l'âge minimum d'admission à l'emploi à 14 ans, celui-ci pourra être réduit à 12 ou 14 ans pour les travaux légers. La convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999, requiert « des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction des pires formes de travail des enfants comme une question d'urgence ». Les pires formes identifiées sont les suivantes :

- Toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés.
- L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques.
- L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites.
- Les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels; les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés; les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges; les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé; les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur. En fonction de ces facteurs, l'impact du travail des enfants peut aller d'une blessure relativement mineure à un handicap, voire à la mort. De surcroît, certains des problèmes physiques ou psychologiques causés par le travail ne sont pas évidents ou restent cachés pendant de nombreuses années, comme dans le cas d'empoisonnement aux métaux lourds ou de problèmes pour le développement intellectuel ou social.

LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ÉDUCATION

Le travail dangereux des enfants ne peut être combattu isolément. Il fait partie du problème global du travail des enfants, qui est lié de près au manque de possibilités d'obtenir une éducation de qualité, aux facteurs liés à la pauvreté, au manque de protection sociale et à l'absence de travail décent pour les adultes et les jeunes. Cela étant, les mesures destinées à répondre au problème doivent s'appuyer sur des réponses politiques plus larges. Globalement, 67 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, dont plus de la moitié sont des filles, et 71 millions d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement secondaire inférieur ne sont pas inscrits à l'école. Parmi ceux qui sont scolarisés beaucoup ne fréquentent pas l'école régulièrement, souvent à cause de longues heures de travail ou aux frais de scolarité. Le travail dangereux ne retire pas un enfant de la pauvreté. Une éducation de qualité le peut. Donner accès à une éducation de base gratuite, obligatoire et de qualité à tous les enfants jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi est une stratégie clé. C'est la première étape pour combattre toutes les formes de travail des enfants. Mis à part les bénéfices immédiats et évidents de transférer les enfants du monde du travail au système scolaire, une éducation de base universelle reste un droit humain fondamental. La communauté internationale n'a eu de cesse de se concentrer sur ce droit au travers des lois nationales et internationales. L'importance d'une éducation de base est au centre des dispositions prévues par les conventions sur le travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.



LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX DES ENFANTS

Les conventions de l'OIT et les recommandations qui les accompagnent constituent un cadre qui met l'accent sur l'importance de l'accès à l'éducation et à faire en sorte que les enfants ayant atteint l'âge légal d'admission à l'emploi le soient dans des conditions sûres. Il appartient aux autorités compétentes, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, de déterminer ce qui est «dangereux» dans le contexte national. La recommandation de l'OIT n° 190 donne des indications pour quelques-uns des facteurs à prendre en considération pour déterminer ce que sont les travaux dangereux. Les travaux dangereux comprennent:

AU NIVEAU DU SYNDICAT : CE QUE LES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS PEUVENT FAIRE POUR SOUTENIR LA JOURNÉE MONDIALE DE 2011

Les syndicats d'enseignants ont joué un rôle de pionniers dans le mouvement visant à prévenir et éliminer le travail des enfants. A l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2011, nous faisons appel à leur dévouement et force pour encourager la communauté mondiale à se joindre à eux. Selon le contexte national ou local, il existe différents moyens à leur disposition pour soutenir cette Journée. Voici quelques idées :

- Si votre syndicat a un site Web, vous pouvez promouvoir la Journée mondiale en ajoutant un lien vers la page Web de la Journée mondiale de l'OIT : www.ilo.org/ChildLabourWorldDay.
- Discutez de la Journée mondiale dans le cadre de réunions aux niveaux local, régional ou national et voyez comment le syndicat peut apporter son soutien.
- Envoyez le dépliant aux sections locales des syndicats.
- Etudiez la possibilité de rédiger un communiqué de presse à l'occasion de la Journée mondiale.
- Si votre syndicat est associé à une confédération nationale, pensez à soulever la question du travail des enfants et l'importance d'une éducation de qualité.
- Si le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT est actif dans votre pays, contactez le bureau du BIT pour discuter des possibilités de coopération.
- Au cas où cela est encore nécessaire dans votre pays, lancez une campagne de ratification pour les conventions de l'OIT n° 138 et n° 182 et motivez le gouvernement pour qu'il développe ou réévalue les listes des travaux dangereux pour les enfants.
- Travaillez en partenariat avec d'autres organisations de la société civile, les institutions nationales et internationales impliquées dans le combat contre le travail des enfants. Ceci pour apporter votre aide et favoriser la sensibilisation, l'action et l'engagement du public.

- Préconisez dans vos initiatives l'intégration de politiques visant à retirer les enfants du travail et les aider à bénéficier d'une éducation de qualité.

- Prenez en considération les activités de coopération et de développement des syndicats d'enseignants dont les objectifs visent l'élimination du travail des enfants.

- Si le travail des enfants n'est pas un problème majeur dans votre pays, utilisez vos ressources pour divulguer vos connaissances et encourager la prise de conscience dans les pays activement impliqués dans la lutte contre le travail des enfants.

- Utilisez la publicité pour attirer l'attention sur le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

- Exprimez-vous pour défendre le droit de tous les enfants, adolescents et jeunes à une éducation de qualité.



EN CLASSE : CE QUE LES ENSEIGNANTS PEUVENT FAIRE POUR SOUTENIR LA JOURNÉE MONDIALE DE 2011

Il existe de nombreuses occasions pour les enseignants et autres éducateurs pour discuter de la Journée mondiale contre le travail des enfants avec leurs élèves. Il est possible de les impliquer dans des activités de sensibilisation et de soutien aux efforts soutenus pour lutter contre le travail des enfants et l'importance de l'éducation. Le type d'activités le plus approprié varie selon l'âge des élèves, mais voici quelques idées d'activités. Peut-être en avez-vous d'autres !

- **Campagne « Que le moulinet tourne à jamais, fais-le passer ! ».** Le moulinet est un symbole utilisé par l'OIT dans sa campagne de sensibilisation contre le travail des enfants. Si vous avez accès à Internet, visitez la campagne du moulinet à <http://www.ilo.org/ipec/Campaignadvocacy/Youthinaction/Pinwheel/lang-fr/index.htm>, téléchargez le kit et créez votre propre moulinet.
- **Alertez la Communauté.** Sur la base de panneaux de signalisation de votre pays, proposez aux élèves de créer leur propre signalisation d'interdiction au travail dangereux des enfants. Si possible en mettant l'accent sur les types de tâches dangereuses qui peuvent se produire dans votre pays.
- **Illustrez les dangers sur un plan du corps.** Demandez à vos élèves de faire une esquisse de leur corps sur une grande feuille de papier. Engagez une discussion sur les travaux dangereux et comment ceux-ci peuvent avoir un impact ou blesser différentes parties du corps. Surlignez avec un marqueur en couleur vos conclusions sur le croquis. Portez aussi une attention sur les différents systèmes du corps humain (respiratoire, circulatoire ou autre). N'oubliez pas l'organe fondamental - le cerveau !
- **Faites preuve de créativité.** Animez une séance d'échange d'idées pour recueillir des idées sur les tâches potentielles et les conséquences possibles qui risquent d'affecter la santé des enfants dans le cadre du travail. Demandez aux élèves d'exprimer leurs impressions par le dessin, un poème ou une lettre aux autorités gouvernementales. Partagez les créations au sein de votre école, du campus universitaire local et de la communauté au sens large.
- **Mettez vous à leur place.** Partagez des photos sur le travail des enfants à partir de brochures de la Journée mondiale contre le travail des enfants ou de la Galerie de photos de l'OIT si vous avez accès à Internet (www.ilo.org/dyn/media/mediasearch.home?p_lang=fr). Si possible, sélectionnez des images d'enfants de votre région dont l'âge correspond à celui de vos élèves. Demandez aux élèves d'imaginer la vie quotidienne de ces enfants en créant un journal de leurs activités quotidiennes – du réveil au coucher. Mobilisez les élèves pour qu'ils créent une pièce de théâtre ou une représentation pour la communauté locale sur la vie des enfants travailleurs basée sur les histoires quotidiennes des journaux qu'ils ont écrits.
- **Encouragez une participation plus large.** Faites participer votre communauté scolaire à la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2011. Planifiez une « Semaine de sensibilisation au travail des enfants » dans les écoles locales ou centres de loisirs afin de créer un élan de créativité pour le 12 juin. Lors du premier jour de cette semaine, organisez une campagne « Planter un arbre » avec les élèves et membres de la communauté locale comme symbole de l'importance de donner et nourrir la vie.
- **Mobilisez votre quartier.** Exploitez le talent et la créativité des enfants et des jeunes de votre communauté en les encourageant à participer à des activités de sensibilisation pour la Journée mondiale, telles que des concerts, manifestations sportives, expositions d'art, débats publics et lecture de poésies. Impliquez les musiciens, sportifs, étudiants universitaires, politiciens, journalistes et activistes de la communauté locale, ainsi que les médias pour susciter l'idée d'un partenariat. Si vous avez accès à Internet, consultez le site Web du programme SCREAM de l'IPEC pour trouver d'autres idées pour mobiliser et renforcer le pouvoir des jeunes dans les activités de sensibilisation : www.ilo.org/scream.



INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION – TRAVAILLER AVEC L'OIT POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'Internationale de l'éducation (IE) est la fédération syndicale mondiale qui représente les organisations d'enseignants dans le monde entier. Actuellement, l'IE représente 30 millions d'enseignants et autres personnels de l'éducation et académiciens par le biais de 396 organisations membres allant de la petite enfance à l'éducation supérieure et réparties dans 171 pays et territoires. Les organisations d'enseignants sont des acteurs clés dans les initiatives et synergies existantes pour lutter contre le travail des enfants et garder les enfants à l'école. L'IE fournit un réseau remarquable d'acteurs clés à même d'être mobilisés contre le travail des enfants aux niveaux local et régional. Au niveau international, l'IE permet de mener des actions de sensibilisation à la nécessité de coordonner les efforts pour combattre le travail des enfants dans le cadre de l'éducation en unissant ses membres dans le monde entier et en mobilisant un soutien au sein du mouvement syndical au sens large, à la société civile et la communauté éducative. Ensemble, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT et l'IE ont collaboré activement en vue d'augmenter la prise de conscience sur le travail des enfants et de placer cette problématique en tête des programmes nationaux et internationaux. L'IE invite ses membres à organiser des activités de sensibilisation dans le cadre de la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2011 et de collaborer aux événements organisés par les bureaux de l'OIT aux niveaux régional et national.



Pour obtenir plus d'information sur l'IPEC ou l'IE, ou sur leurs activités dans la lutte contre le travail des enfants, veuillez contacter :

IPEC, Bureau international du Travail
4 Route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
Courriel : ipec@ilo.org

L'Internationale de l'éducation
5 Boulevard du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles
Belgique
Courriel : headoffice@ei-ie.org